

Directeur de Publication :
J.P. MEURILLON

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P. 90616

78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Téléphone : 01 80 92 80 20

Télécopie : 01 80 92 80 31

Mail : administration@dyf78.fff.fr

Horaires d'ouverture

LUNDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MARDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00
MERCREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
JEUDI	9H00 - 12H30 14H00 - 17H00
VENDREDI	9H00 - 12H30 14H00 - 18H00

Composition

ALEXANDRE, CHRISTOPHER,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, KÉVIN,
MARC-ANTOINE, MICHÈLE, NICOLAS,
WILLIAM

Lignes directes DYF

LE SECRETARIAT GENERAL

Compétitions et Futsal

Clémentine LUNT - 01 80 92 80 20

Arbitrage & Féminines

Marc-Antoine KELLER - 01 80 92 80 25

Règlements, Discipline, C.D.P.M.E. et C.V.E.S.

Christopher KOLA DIA - 01 80 92 80 21

Comptabilité

Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24

Foot Animation

Alexandre OGEREAU - 01 80 92 80 22

LA TECHNIQUE

Franck BARDET - 01 80 92 80 30

Kévin HUE - 01 80 92 80 29

Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 27



COUPE DU MONDE FÉMININE
FRANCE 2019



District
des Yvelines
de Football

SAISON 2018 / 2019

La Passion du Football vrai

N° 1596



JOURNAL NUMERIQUE OFFICIEL

Mardi 29 janvier 2019

<http://dyf78.fff.fr>

SOMMAIRE

AGENDA	2
INFORMATIONS DIVERSES	2-3
LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES	4
DECISIONS ADMINISTRATIVES	4-7
COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS	7-8
COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS	8-9
COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE	9-11
COMMISSION DU FOOTBALL ANIMATION	11-12
DECISIONS ADMINISTRATIVES FA	12-14
COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ	14-15
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIE	15-16
CHALLENGE ESPRIT SPORTIF SENIORS	17

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

à noter!

COUPES DES YVELINES & COUPES DU COMITE

Le tirage au sort du tableau final aura lieu

**Jeudi 7 Février 2019
à partir de 18h30**

au siège de la

**Direction Régionale du
Crédit Agricole**
2 Square Isaac Newton
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX

Toutes les équipes encore en lice
sont invitées à y assister



Yvelines
Le Département



AGENDA 2018 / 2019 JANVIER / FEVRIER

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
28	29	30	31	1er	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17

Le 30/01/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District
Comité de Direction au siège du District

Les 1er et 2/02/19

CFF1 - Module U9 - Public Féminin à Trappes

Le 5/02/19

Réunion clubs Futsal au siège du District

Le 6/02/19

Interdistricts U14G à Eragny (95)

Détection U14F - 1^{ère} phase

Détection Futsal U15G à Mantes la Ville

Le 7/02/19

Réunion du Bureau du Comité de Direction au siège du District

Tirage des Coupes des Yvelines au siège de la Direction Régionale du
Crédit Agricole de Voisins le Bretonneux

Le 10/02/19

Sélection U13G - Centre de perfectionnement à Noisy le Roi

Du 11 au 14/02/19

CFF3 - Module U17-U19 / Seniors au C.N.F. à Clairefontaine

Le 17/02/19

Sélection U12F / U13F - Centre de perfectionnement à Noisy le Roi

Sélection U13G - Centre de perfectionnement à Noisy le Roi

Infos du jour
Nouvelles Dates
Formations
Educateur Fédéral

FORMATIONS DES EDUCATEURS DE FOOTBALL

Retrouvez chaque semaine le programme mensuel des formations à venir :

l'état des formations ouvertes à la pré-inscription ainsi que l'évolution du nombre de candidats inscrits en [cliquant ici](#)

FORMATION

FORMATIONS DES DIRIGEANTS

Les formations 2018/2019 sont ouvertes. Le catalogue des formations est désormais disponible sur notre site internet.

Inscrivez-vous en [cliquant ici](#)

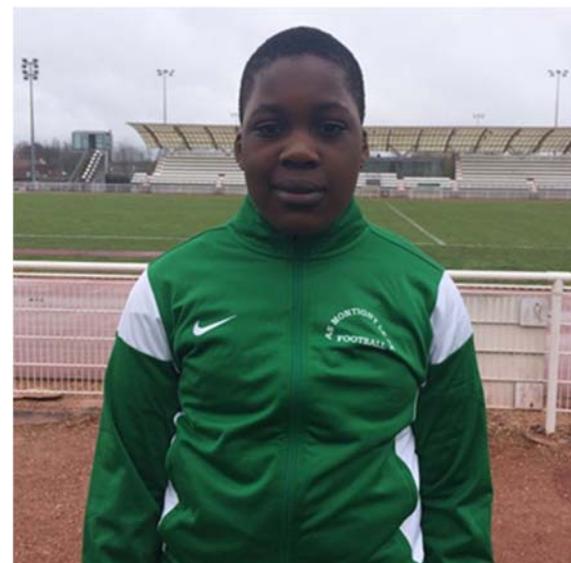
LE DISTRICT N'A JAMAIS COMPTE AUTANT DE LICENCIE(E)S

Comme annoncé dans le N° 1 594 du journal numérique « Yvelines Football » du 15 janvier, l'effectif des licencié(e)s du District pour la présente saison a atteint , le 23 décembre, le **chiffre symbolique de 40 000** et en cette année de Coupe du Monde Féminine de la F.I.F.A. « France 2019 », le 40 000^{ème} licencié(e) du District est une jeune joueuse, de catégorie U 16 F, **Aloïse DE LAFERRIERE**, licenciée à l'A.S. GUERVILLE ARNOUVILLE

Il était souligné que c'était la 1^{ère} fois depuis la saison 2006 / 2007 que l'effectif des licenciés du District atteignait ce chiffre de 40 000, étant noté en outre que le record du nombre de licencié(e)s dans les Yvelines remontait à cette même saison 2006 / 2007, avec 40 540 licencié(e)s.

C'est le 22 janvier que ce record du nombre de licencié(e)s du District a été battu.

Et le 40 541^{ème} licencié, qui a donc permis au District de battre ce record, est un jeune joueur, de catégorie U 13, **Yohan EDORH**, licencié à l'A.S. MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.



Aloïse et Yohan seront fêtés le jeudi 7 février, à l'occasion des tirages des Coupes des Yvelines au siège de la Direction Régionale du Crédit Agricole, à MONTIGNY-LE-BRETONNEUX.

A ce jour, le District compte **40 659** Licenciés.

Rejoignez le critérium U12/U13 FUTSAL

POUR LA SAISON 2018-2019



Le public concerné

Garçons et Filles U12/U13
(mixte)

Les objectifs

Permettre d'élever le niveau technique
Former des joueurs polyvalents
Développer l'intelligence de jeu et la rapidité
d'exécution gestuelle

Les conditions

Pas de frais d'engagement la première année

Pas de double licence exigée

Un membre de la Commission et un arbitre officiel à la charge du DYF
sur la 1ère partie de saison

Choix du jour et des horaires

Possibilité de plusieurs matches sur une même ville

Poules géographiques



CONTACT :

Marc-Antoine KELLER

01-80-92-80-25

administration@dyf78.fff.fr

LA CONSULTATION DES DECISIONS DISCIPLINAIRES (COMMISSIONS DISCIPLINE ET INSTRUCTION)

Depuis la saison 2014/2015, par suite d'une décision de la Commission Nationale Informatique et Libertés (C.N.I.L.), dans le cadre du respect des données personnelles, **aucune décision disciplinaire ne sera publiée sur un site Internet** (dans les rubriques « Procès-verbaux » ou « Sanctions » des clubs), que ce soit celui de la Fédération, des Ligues régionales ou des Districts, ou tout autre organe de communication ouvert au grand public. Les sanctions individuelles des licenciés leur seront notifiées sur leur espace personnel « Mon Compte FFF ».

Néanmoins, les clubs auront la possibilité, **sur Footclubs** :

- d'une part, de **consulter les sanctions disciplinaires de leurs licenciés ainsi que celles des licenciés de leurs adversaires** (ancienne fonctionnalité mise à jour),
- d'autre part, de **consulter les procès-verbaux des organes disciplinaires** (nouveau).

Les procédures à suivre pour ces différentes consultations sont accessibles [en cliquant ici](#).

DECISIONS ADMINISTRATIVES

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité

aux 2 clubs
SENIORS

D5-A
50528.1 VAUXOISE ES 1 / MANTES USC 1

1ER RAPPEL
U15

D5-B
55085.1 VAUXOISE ES 1 / CHAMBOURCY ASM 1

FUTSAL

D1-U
54253.1 TRAPPES YVELINES 1 / LES NOMADES FUTSAL A 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE UNIQUE
54973.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / FEUCHEROLLES USA 1

COUPE DU COMITÉ SÉNIORS

POULE UNIQUE
59790.1 TRAPPES ES 3 / MARLY LE ROI US 2

COUPE DES YVELINES CDM

POULE UNIQUE
59746.1 ST CYR AFC 1 / CELLOIS CS 1

COUPE DES YVELINES U17

POULE UNIQUE
59771.1 CHANTIERS AJ 5 / FEUCHEROLLES USA 6

FORFAITS NON AVISÉS

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

1ER FORFAIT
U17

D4-B DU 20/01/2019
52470.1 MAULOISE US 1

MATCHES REMIS

A JOUER LE 31/01/2019 A 20H

COUPE DU COMITE SENIORS

59787.1 GUYANCOURT ES 2 / MAISON LAFFITTES FC 2

A JOUER LE 03/02/2019
SENIORS

D6-A
50702.1 HOUDANAISE REG FC 3 / FONTENAY ST PÈRE AS 1

D6-B
50742.1 MAISON LAFFITTES FC 2 / BEYNES FC 1

U19

D3-A
54023.1 VAUXOISE ES 1 / ANDRESY FC 1
54026.1 MAGNANVILLE FC 1 / PORCHEVILLE FC 1

U17

D2-A
52230.1 VILLENES ORGEVAL 1 / SARTROUVILLE FC 1

D3-A
52323.1 AUBERGENVILLE FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
52325.1 MAGNANVILLE FC 1 / MESNIL LE ROI AS 1

A JOUER LE 09/02/2019
U15

D1-U
52636.2 HOUILLES AC 1 / MANTOIS 78 FC 3
52637.2 GUYANCOURT ES 1 / VERSAILLES 78 FC 3
52639.2 ROSNY S/S CSM 1 / LES MUREAUX OFC 1

D2-B
52726.2 VOISINS FC 1 / VELIZY ASC 1
52727.2 BOIS D'ARCY AS 1 / MAONTIGNY BTX AS 1
52728.2 TRAPPES ES 2 / RAMBOUILLET YVELINES 1

D3-A
52771.2 MAISONS LAFFITTE FC 1 / LE PECQ US 1
52772.2 MAURECOURT FC 1 / CHATELOUP LES V. US 1

52774.2 VILLENES ORGEVAL 1 / LES MUREAUX OFC 2

D3-B
52815.2 ELANCOURT OSC 1 / BUC FOOT AO 1
52816.2 LES CLAYES S/B USM 1 / VALLEE 78 FC 1
52817.2 FEUCHEROLLES-BEYNES 1 / VERSAILLES 78 FC 4
52818.2 CELLOIS CS 1 / LE CHESNAY 78 FC 1
52819.2 HOUDANAISE REG. FC 1 / MAUREPAS AS 2

D4-A
52861.2 GARGENVILLE-MEZIERES 2 / TRIEL AC 1
52862.2 MAULOISE US 1 / EPONE USBS 1
52864.2 MAGNANVILLE FC 2 / HARDRICOURT-MEZY US 1

D4-B
52908.2 BAILLY NOISY SFC 2 / ST CYR AFC 1

D4-C
52950.2 YVEL-MONTF-VESGRES 1 / ELANCOURT OSC 2
52951.2 MAGNY FC 1 / GUYANCOURT ES 2
52952.2 FONTENAY LE FLEURY 1 / VOISINS FC 2

D5-A
54998.2 AUBERGENVILLE FC 1 / POOISSY AS 4
55000.2 MEULAN CN 1 / PORCHEVILLE FC 1

D5-B
55043.2 HOUILLES AC 5 / ANDRESY DC 1
55044.2 ST GERMAIN EN LAYE 2 / CHAMBOURCY ASM 1
55045.2 VILLENES ORGEVAL 2 / CONFLANS PLM 1
55046.2 VAUXOISE ES 1 / CARRIERES GRESILLONS 2

D5-C
53127.2 PARIS ST GERMAIN FC 3 / HOUILLES SO 2
53128.2 HOUILLES AC 3 / MONTESSON US 2
53130.2 SARTROUVILLE FC 2 / CARRIERES S/S US 2

D5-D
55087.2 BUC FOOT AO 2 / ETANS ST NOM ES 2
55088.2 HOUILLES AC 4 / FOURQUEUX FOOT OMS 2
55089.2 VERSAILLES JUSSIEU 1 / VERSAILLES 78 FC 6
55090.2 BAILLY NOISY SFC 3 / ULMR FC 2
55091.2 LE CHESNAY 78 FC 2 / BOIS D'ARCY AS 2

D5-E
55133.2 MONTIGNY LE BX AS 2 / GUYANCOURT ES 3
55134.2 VALLEE 78 FC 2 / LES CLAYES S/B USM 2

D5-F
55178.1 MONTF-YVEL-VESGRES 2 / ABLIS SUD 78 1
55185.1 ELANCOURT OSC 3 / MAUREPAS AS 3
55177.2 ST ARNOULT FC 78 1 / ESSARTS LE ROI AGS 1
55180.2 PERRAY FOOT ES 1 / HOUDANAISE REG. FC2

A JOUER LE 16/02/2019
FUTSAL

D1-U
54258.1 GUYANCOURT ES 1 / TRAPPES YVELINES 1

A JOUER LE 23/02/2019
U15

D2-A
52716.1 MAGNANVILLE FC 1 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D4-A
52903.1 MAGNANVILLE FC 2 / EPONE USBS 1

D5-A
55000.1 PORCHEVILLE FC 1 / MEULAN CN 1
55001.2 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY EFC 1

D5-B
55084.1 HOUILLES AC 5 / VILLENNES ORGEVAL 2

D5-C
53160.1 SARTROUVILLE FC 2 / PARIS ST GERMAIN FC 3

D5-F
55207.1 ESSARTS LE ROI AGS 1 / HOUDANAISE REG FC 2
55181.2 COIGNIERES FC 1 / MAUREPAS AS 3

A JOUER LE 24/02/2019
SENIORS

D1-U
50014.2 SARTROUVILLE FC 1 / HOUILLES AC 2

D2-A
50079.2 TRAPPES ES 2 / MONTIGNY BTX AS 1
50082.2 CLAYES S/B USM 1 / CONFLANS FC 2

D2-B
50146.2 LE CHESNAY 78 FC 2 / MAULOISE US 1

D3-A
50214.2 VILLENNES ORGEVAL 1 / BONNIERES FRENEUSE 1
50215.2 ST GERMAIN EN LAYE 1 /CHANTELOUP LES V. US 2
50216.2 LE PECQ US 2 / HOUILLES SO 1
50240.2 MAGNANVILLE FC 1 / BREVAL LONGNES FC 1

D3-B
50278.2 MONTIGNY BX AS 2 / CHATOU AS 2

D4-A
50346.2 MAISONS LAFFITTE FC 1 / GARGENVILLE STADE 2

D4-B
50409.2 BAILLY NOISY SFC 2 / ST CYR AFC 1
50412.2 US17-CERNAY-BONN 1 / YVELINES US 1
50413.2 ST ARNOULT FC 78 1 / CLAYES S/B USM 2
50414.2 VELIZY ASC 2 / FONTENAY LE FLEURY 1

D5-A
50476.2 VERNOLITAIN STADE 1 / GUERVILLE ARNOUVILLE 1

D5-B
50541.2 HOUILLES AC 3 / CROISSY US 2
51546.2 VILLEPREUX FC 2 / MONTESSON US 2

D5-C
50607.2 VIROFLAY USM 1 / MONTIGNY NTX AS 3
50608.2 HOUDANAISE REG FC 2 / COIGNIERES FC 2
50609.2 YVELINES US 2 / NEAUPHLE-PONT 3
50610.2 MAGNY 78 FC 1 / ABLIS SUD 78 FC 1
50612.2 JOUY EN JOSAS US 2 / ST ARNOULT 78 FC 2

CDM

D2-A
51808.2 FONTENAY LE ST PÈRE AS 5 / CROISSY US 5

VETERANS

D1-U
50808.2 ROSNY S/S CSM 11 / AUBERGENVILLE FC 11
50809.2 HOUDANAISE REG FC 11 / CHAMBOURCY ASM 11
50812.2 ELANCOURT OSC 11 / VERNEUIL FOOT 11

D2-A
50875.2 HOUILLES AC 11 / CROISSY US 11
50876.2 TRIEL AC 11 / LIMAY ALJ 11
50877.2 SARTROUVILLE FC 11 / BONNIERES FRENEUSE 11
50879.2 VERNEUIL PORTUGAIS 11 / POISSY STG. CHI AS 11

D2-B
50941.2 BANQUEDE FRANCE AS 11 / BOUGIVAL FOOT 11
50944.2 VELIZY ASC 11 / NEAUPHLE-PONT. 11

D3-A
51008.2 GUERVILLE ARNOUV.11 / BREVAL LONGNES FC 11

D3-B
51072.2 FONTENAY LE FLEURY 11 / CHATOU AS 11
51074.2 POIGNY-LA VESGRE 11 / VERSAILLES 78 FC 11
51075.2 BOIS D'ARCY AS 12/ PLAISIROIS FO 12
51077.2 MAISONS-LAFFITTE FC 11 / CELLOIS-LOUVECIEEN. 13

D4-A
51140.2 MAULOISE US 11 / ACHES CS 12

D4-B
51207.2 VERSAILLES 78 FC 12 / VERSAILLES ESTRELA 11
51208.2 BUC FOOT AO 12 / BOIS D'ARCY AS 13

D4-C
51271.2 PERRAY FOOT ES 11 / CERNAY-BONN-US17 11

D5-A
51427.2 AUBERGENVILLE FC 13 / PORCHEVILLE FC 12
51429.2 BREVAL LONGNES FC 12 / GUERVILLE ARNOUV. 12
51430.2 JUZIERS FC 12 / GUITRANCOURT ASF 11
51431.2 ISSOU AS 12 / SERBIE/MEZIERES 12

D5-B
51493.2 CONFLANS PORT. 12 / PAOTRED AN ARVOR 11
51494.2 VAUXOISE ES 12 / MAISONS LAFFITTE FC 12
51496.2 ST GERMAIN EN LAYE 11 / VERNEUIL FOOT 12

D5-C
51600.1 CROISSY US 12 / MARLY LE ROI US 12

D5-E
53779.2 PERRAY FOOT ES 12 / MAGNY 78 FC 11
53780.2 VERSAILLES 78 FC 13 / LA VESGRES-POIGNY 12
53781.2 MONTFORT FC 11 / MESNIL ST DENIS ASL 11
53782.2 ELANCOURT OSC 12 / MAUREPAS AS 13

U17

D2-A
52213.1 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAISON LAFFITTES FC 1

D2-B
52246.1 BAILLY NOISY SFC 1 / HOUILLES AC 1

D3-A
52319.1 PORCHEVILLE FC 1 / MAGNANVILLE FC 1

D4-A
52378.2 GARGENVILLE-MEZ. 2 /CARRIERES GRES. 1
52379.2 JUZIERS FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1
52380.2 GUITRANCOURT-GUERN 1 / EPONE USBS 1
52382.2 ROSNY S/S CSM 2 / MAGNANVILLE FC 2

D4-C
52509.2 ULMR FC 2 / GUYANCOURT ES 2
52511.2 VILLEPREUX FC 1 / CHAMBOURCY ASM 1
52514.2 FEUCHEROLLES USA 2 / ELANCOURT OSC 2

D4-D
52578.2 VOISINS FC 2 / MAUREPAS AS 2
52580.2 LE PERRY FOOT ES 1 / RAMBOUILLET YVELINES 2

A JOUER LE 10/03/2019
SENIORS

D1-U
50018.1 MANTOIS FC 78 / CARRIERES GRESILLONS 1
50015.2 GARGENVILLE STADE 1 / MAUREPAS AS 1
50016.2 HARDRICOURT US 1 / PLAISIROIS FO 1

D2-A
50083.2 VERSAILLES 78 FC 3 / JOUY EN JOSAS US 1
50084.2 BOIS D'ARCY AS 1 / AUBERGENVILLE FC 2

D2-B
50183.1 VERNEUIL FOOT 1 / CARRIERES/SEINE US 1

D3-A
50253.1 ROSNY S/S CSM 1 / VILLENES ORGEVAL 1
50212.2 BREVAL LONGNES FC 1 / LIMAY ALJ 2
50261.2 MAGNANVILLE FC 1 / CHANTELOUP LES V. US 2

D4-A
50344.2 ROSNY S/S CSM 2 / MAGNANVILLE FC 2
50348.2 TRIEL AC 1 / MEZIERES AJSL 1

D5-C
50611.2 ELANCOURT OSC 2 / BOIS D'ARCY AS 2

CDM

D1-U
51669.2 OUEST PARISIEN ASSC 5 / FEUCHEROLLES USA 6
51670.2 VILLIERS MAHIEU AS 5 / VILLEPREUX FC 5
51672.2 MAGNY 78 FC 5 / PLAISIR PORTUGAIS AS 5
51674.2 VALLEE 78 FC 5 / ACHERES BENFICA AP 5

D2-A
51804.1 FONTENAY LE ST PÈRE AS 5 / LES MUREAUX OFC 5

VETERANS

D1-U
50813.2 MEULAN CN 11 / BUC FOOT AO 11

D2-A
50866.1 SARTROUVILLE FC 11/ POISSY ST G CHI AS 11
50886.1 GARGENVILLE-LAINV. 11 / HOUILLES AC 11

D2-B
50943.2 BEYNES FC 11 / YVELINES US 11
50945.2 VILLEPREUX FC 11 / NEAUPHLE-PONT 11

D4-A
51139.2 GARGENVILLE-LAINV. 12 / ROSNY S/S CSM 12

A JOUER LE 30/03/2019
U15

D5-B
55078.1 VILLENES ORGEVAL 2 / ANDRESY FC 1

D5-F
55180.1 HOUDANAISE REG. FC 2 / PERRY FOOT ES 1
55205.1 MONTIGNY BTX 3 / MONTF-YVEL-VESGRE 2

A JOUER LE 07/04/2019
SENIORS

D5-C
50656.1 HOUDANAISE REGION FC 2 / ELANCOURT OSC 2

VETERANS

D3-A
51009.2 VILLENES ORGEVAL 11 / VERSAILLES JUSSIEU 11

D4-B
51245.1 VESINET FC 11 / HOUILLES SO 12

D4-C
51272.2 YVELINES US 12 / CLAYES S/S USM 11
51273.2 GAZERAN SFL 11 / GUYANCOURT ES 12

U17

D4-A
52426.1 GARGENVILLE-MEZ. 2 / GUITRANCOURT-GUERN 1

D4-D
52577.2 YVELINES-VESGRE 1 / MONTFORT FC 1

A JOUER LE 18/04/2019
FUTSAL

D1-U
54263.1 HERCULES FUTSAL C 1 / GUYANCOURT ES 1

D2-U
58793.1 ASCT 1 / HERCULE FUTSAL C 2

MATCHES A PROGRAMMER
SENIORS

D1-U
50006.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / MARLY LE ROI US 1
50029.1 CARRIERES GRESILLONS 1 / PLAISIROIS FO 1
50033.1 GARGENVILLE STADE 1 / CARRIERES GRESILLONS 1
50060.1 GARGENVILLE STADE 1 / PLAISIROIS FO 1
50064.1 HOUILLES AC 2 / CARRIERES GRESILLONS 1
50018.2 CARRIERES GRESILLONS 1 / MANTOIS 78 FC 3

D2-A
50080.2 BAILLY NOISY SFC 1 / GUYANCOURT ES 2

D2-B
50147.2 VALLEE 78 FC 1 / CARRIERES S/S US 1

D3-B
50281.2 MARLY LE ROI US 2 / VILLEPREUX FC 1

D4-B
50410.2 CROISSY US 1 / TRAPPES ES 3

CDM

D1-U
51657.1 VILLEPREUX FC 5 / FEUCHEROLLES USA 6

VETERANS

D2-B
50989.1 BANQUEDE FRANCE AS 11 / BEYNES FC 11
50941.2 ST ARNOULT 78 FC 11 / VOISINS FC 11

D3-B
51100.1 POIGNY-LA VESGRE 11 / VOISINS FC 12
51073.2 VOISINS FC 12 / LE CHESNAY 78 FC 11

D5-C
51562.2 PORT MARLY US 12 / CARRIERES S/S US 12

U19

D2-A
53350.1 ROSNY S/S CSM 1 / LIMAY ALJ 1

U17

D4-A
52435.1 GUITRANCOURT-GUERN 1 / MAGNANVILLE FC 2
52381.2 HARDRICOURT-MEZY US 1 / GUERVILLE ARN.1

D4-B
52445.2 ISSOU AS 1 / LES MUREAUX OFC 3

D4-D
52579.2 ST ARNOULT US 1 / ST CYR AFC 1

U15

D2-A
52681.2 HOUILLES AC 2 / ST GERMAIN EN LAYE 1

D2-B
52729.2 VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY SFC 1

D3-A
52813.1 VILLENES ORGEVAL 1 / CHANTELOUP LES V. 1

D2-B
52729.2 VIROFLAY USM 1 / BAILLY NOISY SFC 1

D3-B
52846.1 HOUDANAISE REG FC 1 / FEUCHEROLLES-BEYNES 1
52858.1 HOUDANAISE REG FC 1 / VERSAILLES 78 FC 4

D4-B
52906.2 VERSAILLES 78 FC 5 / VILLPREUX FC 1

D4-C
52984.1 MAGNY 78 FC 1 / VOISINS FC 2

D5-A
55011.1 PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1
55027.1 BOUAFLE-FLINS FC 1 / PORCHEVILLE FC 1
55006.2 PORCHEVILLE FC 1 / GUERVILLE ARNOUVILEL 1

SENIORS F

D1-U
53879.2 SARTROUVILLE FC 1 / CARRIERES S/S US 1
53880.2 VIROFLAY USM 1 / CROISSY US 1

FUTSAL

D2-U
58761.1 FSC LEONES 1 / HERCULE FUTSAL C 2
58754.2 FSC LEONES 1 / TRAPPES YVELINES 2
58752.2 FSC LEONES 1 / CHANTELOUP LES V. 2

CRITERIUM DU LUNDI

POULE B
60092.1 SARTROUVILLE FC 1 / OVILLOISE 1
60095.1 PORTMARLY CS 1 / MAUREPAS AS 1

FOOT LOISIR + 45 ANS

COMPTE TENU DU NOMBRE DE MATCHES NON JOUES A CE JOUR, LA COMMISSION DEMANDE AUX CLUBS DE SE METTRE

D'ACCORT SUR DES NOUVELLES DATES ET D'EN INFORMER LA COMMISSION.

POULE UNIQUE

54914.1 MONTIGNY LE BX AS 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54917.1 FEUCHEROLLES US A 1 / VOISINS FC 1

54919.1 MAULOISE US 1 / MAUREPAS AS 2
54920.1 CROISSY US 1 / MEZIERES-SERBIE 12
54923.1 AUTEUILLOIS AS 1 / FEUCHEROLLES USA 1
54925.1 VOISINS FC 1 / MAULOISE US 1
54928.1 MEZIERES-SERBIE 12 / USBS EPONE 1
54931.1 MAULOISE US 1 / AUTEUILLOIS AS 1
54933.1 VERSAILLES ESTRELAA 1 / VOISINS FC 1
54934.1 CROISSY US 1 / USBS EPONE 1
54944.1 MEZIERES-SERBIE 12 / MAUREPAS AS 2
54949.1 FEUCHEROLLES USA 1 / MAULOISE US 1
54950.1 MAUREPAS AS 2 / USBS EPONE 1
54954.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MONTIGNY LE BX AS 1
54955.1 MAULOISE US 1 / CROISSY US 1
54957.1 VERAILLES ESTRELA 1 / FEUCHEROLLES USA 1
54962.1 CROISSY US 1 / MAUREPAS AS 2
54969.1 VERSAILLES ESTRELA 1 / CROISSY US 1
54976.1 CROISSY US 1 / VOISINS FC 1
54978.1 AUTEUILLOIS AS 1 / MAUREPAS AS 2

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Réunion du 28/01/19

Présents : MM. J-P LEDUC (Président) , M. P. ALEXANDRE, M. H. SOULE . M. PANARIELLO Mme RUPERT

Excusé (es) : MM. Y. AVOIRTE (CD), L. JOUBERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIER

519112 LIMAY ALJ RAPPEL

Courrier de la ligue de Paris Ile de France,
Extrait du procès verbal de la réunion de la commission Régional de Discipline du 07/11/2018, nous informant d'une suspension de terrain d'un match ferme et d'un match avec sursis à l'équipe U19 DE LIMAY ALJ.

Pris note du courrier de LIMAY, la commission vous informe que le terrain de MAGNANVILLE est situé à moins de 10km de LIMAY, et ne peut donc être accepté.

Compte tenu des difficultés météorologiques, la Commission décide de modifier le match concerné, en l'appliquant au match ci-dessous :

MATCH DU 17/02/2019

53331.2 LIMAY ALJ 1 / HARDRICOURT -MEZY US 1

La commission vous demande de nous indiquer le terrain concerné avec un accord officiel de la mairie avant le 06/02/2019 à 12h.

500605 ST CYR AFC

Courrier nous informant de l'arrêté municipal de la fermeture de terrain du 07/01/2019 au 10/03/2019.

Après vérification aucun changement du calendrier n'est nécessaire pour les équipes foot à 11.

DEMANDES SENIORS

D3-A du 24/02/2019

50261.2 MAGNANVILLE FC 1 /CHANTELOUP LES VIGNES US 2

Demande de MAGNANVILLE de reporter ce match à sa date initiale du 19/05/2019.

La commission vous rappelle que vos terrains sont indisponibles à cette date pour travaux.

VETERANS

D4-B DU 27/01/2019

51205.2 JOUY EN JOSAS US 11 / VESINET FC 11

Pris note des courriers du VESINET et JOUY EN JOSAS.

La commission note qu'aucun arrêté municipal n'a été fourni, que le club de JOUY EN JOSAS a prévenu par mail le club du VESINET le samedi 26/01/2019 à 16h21mn.

Après avoir noté qu'aucun joueur de JOUY EN JOSAS n'était présent le dimanche et que le club du VESINET s'était déplacé,

La commission dit match perdu à JOUY EN JOSAS, moins 1 point 0 but pour en attribuer le gain au VESINET, 3 points 0 but (ART 20 du RS du DYF).

U15

D5-F DU 19/01/2019

55179.1 MONTIGNY LE BTX AS3 / ELANCOURT OSC 3

La commission demande aux deux clubs de nous confirmer le résultat du match.

FUTSAL

D1-U DU 26/01/2019

54258.1 GUYANCOURT ES1/ TRAPPES YVELINES 1

Pris note du courrier de GUYANCOURT la commission dit match à jouer le 16/02/2019.

D1-U DU 27/01/2019

50017.2 MONTESSON US 1 /MARLY LE ROI US 1

Pris note du courrier de MARLY et DE MONTESSON.

La commission rappelle au club de MONTESSON qu'il doit fournir la liste des matches concernés en cas d'arrêté municipal, et appelle par ailleurs que tous mails envoyés au district doit être fait à partir de la boîte officiel du club.

COUPE DU COMITÉ SÉNIORS

20/01/2019

59787.1 GUYANCOURT ES 2 / MAISONS LAFITTE FC 2

La commission dit match à jouer le 31/01/2019 à 20h.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE SENIORS

D5-B DU 27/01/2019

50544.2 CARRIERES/SEINE US 2 / VERSAILLES JUSSIEU 1

Pris note du courrier de CARRIERE/SEINE.

DEMANDES DE RAPPORT

CRITERIUM U10

POULE A du 19/01/2019

59857.1 MONGTIGNY LE BTX AS 11 / CONFLANS A FC 11

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

U13F

POULE A DU 19/01/2019

59927.1 VERSAILLES 78 FC1 / VOISINS FC 1

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COUPE DES YVELINES CDM

20/01/2019

59776.1 MAURECOURT FC5 / VOISINS FC 5

La commission demande aux deux clubs un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DES STATUTS ET REGLEMENTS

Réunion du 24.01.2019

Présents : MM, DELESCHAUX Alain (Sec), DRAY Paul (Pdt), HOUIN Laurent (CD), HOUZE Michel (Sec), VERITE Max.

Excusés : MME. PLATEL, MM. BEAUDOUX Michel (Vice-Pdt), GUICHETEAU Didier.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

REPRISE DE DOSSIERS

SENIORS

D5A

20488866 du 13.01.19 VAUXOISE E.S. / MANTES U.S.C.

Réclamation de MANTES U.S.C. concernant la participation de joueurs de VAUXOISE E.S. non présents au début de la rencontre.

La Commission demande à VAUXOISE E.S. de faire part à la Commission de ses observations pour le 31.01.2019 avant 12 heures.

VETERANS

D4A

20488593 du 20.01.19 TRIEL A.C. / ROSNY SUR SEINE C.S.M.

Réserves de TRIEL A.C. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de TRIEL A.C. sur la participation des joueurs de ROSNY SUR SEINE C.S.M. recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs de ROSNY SUR SEINE C.S.M. inscrits sur la feuille de match objet des réserves n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le 16.12.2018 en D3A contre LIMAY A.L.J. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

Résultat acquis sur le terrain TRIEL A.C. / ROSNY SUR SEINE C.S.M. 1/4

Débit 43,50€ à TRIEL A.C.

M. HOUIN n'a pris part ni aux délibérations ni à la décision (article 3.1.4 du Règlement Sportif du D.Y.F., annexe 1.1 - Règlement disciplinaire)

D3A

20488330 du 20.01.19 MAGNANVILLE F.C. / HOUILLES S.O.

Evocation de MAGNANVILLE E.S. sur la participation à cette rencontre du joueur Simon FISSEAU de HOUILLES S.O. susceptible d'être suspendu.

La Commission demande à HOUILLES S.O. de faire part à la Commission de ses observations pour le 31.01.2019 avant 12 heures.

COUPE DES YVELINES

21184439 du 20.01.19 NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. / MAUREPAS A.S.

Réclamation de MAUREPAS A.S. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La Commission demande à NEAUPHLE-PONTCHARTRAIN 78 R.C. de faire part à la Commission de ses observations pour le 31.01.2019 avant 12 heures.

VETERANS

COUPE DU COMITE

21184349 du 20.01.19 HOUILLES S.O. / BREVAL LONGNES F.C.

Réserves de BREVAL LONGNES F.C. concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de BREVAL LONGNES F.C. sur la participation des joueurs de HOUILLES S.O. recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs de HOUILLES S.O. inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le 09.12.2018 en D1 contre ELANCOURT O.S.C. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

HOUILLES S.O. qualifié.

Débit 43,50€ à BREVAL LONGNES F.C.

COUPE DU COMITE

21184347 du 20.01.19 BOUGIVAL FOOT / VILLENES ORGEVAL

Réserves de VILLENES ORGEVAL concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit réserves de VILLENES ORGEVAL sur la participation des joueurs de BOUGIVAL FOOT recevables mais non fondées.

Aucun des joueurs de BOUGIVAL FOOT inscrits sur la feuille de match objet des réserves, n'a participé à la dernière rencontre officielle disputée par l'équipe supérieure de leur club le 16.12.2018 en Coupe des Yvelines contre BEYNES F.C. (article 7.10 du Règlement Sportif du D.Y.F.).

BOUGIVAL FOOT qualifié.

Débit 43,50€ à VILLENES ORGEVAL

FOOT LOISIR

COUPE DES YVELINES

21184966 du 21.01.2019 MAUREPAS A.S. / PORT MARLY C.S.

Réclamation de **PORT MARLY C.S.** concernant un défaut d'éclairage.
Dossier mis en délibéré.

U15

COUPE DU COMITE

21184324 du 19.01.19 HOUILLES A.C. 3 / CONFLANS F.C.

Réserves de **CONFLANS F.C.** concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit **réserves de CONFLANS F.C.** sur la participation des joueurs de **HOUILLES A.C. recevables mais non fondées.**

Les deux équipes supérieures jouaient le même jour en Coupe des Yvelines et Coupe du Comité respectivement contre **CHATOU A.S.** et **VILLENES ORGEVAL.**

HOUILLES A.C. qualifié

Débit 43,50€ à **CONFLANS F.C.**

D5F

21063470 du 19.01.19 MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. 3 / ELANCOURT O.S.C. 3

Réserves d'**ELANCOURT O.S.C.** concernant l'article 7.10 : joueurs ayant participé à la dernière rencontre d'une équipe supérieure ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

Après vérifications, la Commission dit **réserves d'ELANCOURT O.S.C.** sur la participation des joueurs de **MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S., recevables et fondées.**

Huit joueurs du club de **MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.** inscrits sur la feuille de match objet des réserves ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club, ne jouant pas le même jour ou le lendemain, le **12.01.19 contre CLAYES SS/ BOIS U.S.M.** en D5E et contre **VOISINS F.C.** en D2B.

Match perdu par pénalité à MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S. (moins 1 point, 0 but) pour en attribuer le gain à ELANCOURT O.S.C. (3 points 1 but)

Débit 43,50€ à **MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.**

Amende 25€ X 8 pour participation irrégulière de huit joueurs à **MONTIGNY LE BRETONNEUX A.S.**

HOMOLOGATION DE TOURNOIS

L'homologation ne devient effective qu'en l'absence de match officiel prioritaire sur les tournois internes.

ELANCOURT O.S.C.

Catégorie U11 : 23.02.2019 au palais des sports.

Catégorie U13 : 24.02.2019 au palais des sports.

Homologués.

MAUREPAS A.S.

Plateau catégorie U9

23.02.2019 au gymnase Malmédone.

Catégorie U11

24.02.2019 au gymnase Malmédone.

Catégorie U13

09 03.2019 au gymnase Malmédone.

Homologués.

MAUREPAS A.S.

MAUREPAS YVELINES CUP

Catégorie U11

08.06.2019 au parc des sports du bout des clos.

Catégorie U13

08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.

Catégorie U15

08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.

Catégorie U17

08 et 09.06.2019 au parc des sports du bout des clos.

Homologués.

COMMISSION DE DISTRICT DE L'ARBITRAGE

Réunion du 22/01/19

Présents: MM. Philippe DEBEAUPUIS (Président), Patrick ALEXANDRE, Sophian KADI, Stéphan PILLEMONT

Absents excusés: Mme Natacha HUGEL, Nathalie PASIERB MM. Didier GUICHETEAU, Mustapha JINAMI, Patrice LETOUZEY, Christian MEYER, Laurent TESSIER, Pascal TISSERAND, Jean Heloïc ROULIS, Gaël DELOIRIE, Jean-Pierre JOUANNE

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, section Statut de l'Arbitrage article 39, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COURRIERS

Réception du certificat médical de M. MIGNON Gaetan. Transmis section désignation.

Mail du 17 Janvier 2019 de M. PLANQUE Jean-Pierre. Pris note.

Mail du 20 Janvier 2019 de M. PLANQUE Jean-Pierre. Pris note la

CDA prendra contact avec vous.

Mail du 17 Janvier 2019 de M. GRIMBERT Timotei. Pris note Transmis section désignation.

Mail du 19 Janvier 2019 de M. AGOSTINI François. Pris note, pour mémoire vous devez regarder vos désignations jusqu'au vendredi 18h00.

Mail du 21 Janvier 2019 du club Rambouillet Yvelines FC .Pris note.

Mail du 21 Janvier 2019 de M. Brice PARINET. La CDA a bien pris note de la réception des résultats théoriques de la classe des Mureaux 2018-2019.

DEMANDES D'ARBITRES

La Commission de District de l'arbitrage prend note de la demande et accèdera à la requête des clubs ci-dessous visés dans la limite de la disponibilité d'arbitres :

MAURECOURT FC — U15 D3A MUREAUX OFC 2/ FC MAURECOURT du 02 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

GARGENVILLE STADE — Vétérans D4A VAUXOISE ES 11/ GARGENVILLE LAINVILLE 12 du 03 Février arrivée le 16 Janvier 2019.

MEZERIERES AJ — VETERANS D4A USBS EPONE-MEZIERE/ US SERBIE du 10 Février 2019 arrivée le 16 Janvier 2019.

FEUCHEROLLES USA –U17 D2A –SAINT GERMAIN EN LAYE FC/ USA FEUCHEROLLES du 10 Février 2019 arrivée le 21 Janvier 2019.

ABLIS FC SUD 78 — SENIORS D6C ST CYR AFC2/ABLIS FC du 10 Février 2019 arrivée le 22 Janvier 2019.

POISSY AS — VETERANS D4A ROSNY CSM2/AS POISSY du 10 Février 2019 arrivée le 22 Janvier 2019.

PORT MARLY CS – VETERANS D5C –MARLY LE ROI / PORT MARLY CS du 10 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

MAURECOURT FC – SENIORS D6B – CHAMBOURCY 2/ MAURECOURT FC du 10 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

MAULOISE US — VETERANS D4A GARGENVILLE/LAINE12/ MAULOISE US11 du 10 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

BEYNES FC CDM D2 ST CYR LUSO 6/FC BEYNES 6 du 10 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

BONNIERES FRENEUSE FC — U17 D4A ROSNY/SEINE 2/ BONNIERES FRENEUSE 2 du 10 Février 2019 arrivée le 18 Janvier 2019.

TREMBLAY S/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM/
TRAPPES ES12 du 10 Février 2019 arrivée le 17 Janvier 2019.

ABLIS FC SUD 78 — VETERANS D4C CERNAY/BONN/US17/
ABLIS FC 78 11 du 10 Février 2019 arrivée le 17 Janvier 2019.

BREVAL LONGNES FC — VETERANS D3A VERSAILLES JUSSIEU
11/BREVAL LONGNES FC11 du 10 Février 2019 arrivée le
17 Janvier 2019.

GARGENVILLE STADE — U17 D3A CHANTELOUP LES VIGNES
US1/GARGENVILLE MEZIERES du 10 Février 2019 arrivée le
16 Janvier 2019.

BOUGIVAL FOOTBALL — VETERANS D4B LE VESINET/
BOUGIVAL du 10 Février 2019 arrivée le 16 Janvier 2019.

FEUCHEROLLES USA — U17 D2A MONTIGNY LE BETONNEUX/
USA FEUCHEROLLES du 17 Février 2019 arrivée le 21 Janvier 2019.

MEZIERES AJ — VETERANS D4A USBS EPONE/MEZIERE/US
SERBIE du 17 Février 2019 arrivée le 16 Janvier 2019.

BOUGIVAL FOOTBALL — VETERANS D4B AOC BUC/BOUGIVAL
du 17 Février 2019 arrivée le 16 Janvier 2019.

BREVAL LONGNES FC — VETERANS D3A MUREAUX FC 11/
BREVAL LONGNES FC11 du 17 Février 2019 arrivée le 17 Janvier
2019.

BEYNES FC CDM D2 CELLOIS 6/FC BEYNES 6 du 17 Février 2019
arrivée le 18 Janvier 2019.

ESTRELA FC VERSAILLES — VETERANS D4B LE VESINET FC/
VERSAILLES ESTRELA FC du 17 Février 2019 arrivée le 22 JAN-
VIER 2019.

FEUCHEROLLES USA — U17 D2A CONFLANS FC/
USA FEUCHEROLLES du 24 Mars 2019 arrivée le 21 Janvier 2019.

TREMBLAY/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM/
MESNIL DT DENIS ASL 11 du 24 Mars 2019 arrivée le 17 Janvier
2019.

FEUCHEROLLES USA — U17 D2 A LIMAY ALJ/
USA FEUCHEROLLES du 31 Mars 2019 arrivée le 21 Janvier 2019.

TREMBLAY/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM/
MAGNY FC78 11 du 14 Avril 2019 arrivée le 17 Janvier 2019.

TREMBLAY/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM/
MONTFORT FC11 du 12 Mai 2019 arrivée le 17 Janvier 2019.

FEUCHEROLLES USA — U17 D2A HOUILLES SO/
USA FEUCHEROLLES du 19 Mai 2019 arrivée le 21 Janvier 2019.

TREMBLAY/MAULDRE FC — VETERANS D5E FCTM/
VERSAILLES 78 FC13 du 26 Mai 2019 arrivée le 17 Janvier 2019.

La Commission de District de l'Arbitrage rappelle aux clubs que le délai minimum est calculé à date de relevé des courriels par les services administratifs du DYF. (Ex : le lundi matin pour tous les mails reçus du vendredi après 18 heures au lundi 09 heures)

DEMANDE DE RAPPORT

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'ils sont tenus de faire rapidement un rapport sur les incidents, et/ou exclusions survenant pendant une rencontre et de le transmettre au district avant le mardi midi suivant le match.

De même, ils ont obligation de répondre à toute convocation d'une Commission.

Nous vous rappelons qu'un malus sera appliqué pour toute absence de rapport et toute absence non excusée à une convocation en commission.

La Commission rappelle à tous les arbitres qu'il n'y a plus de frais de déplacement supplémentaire, même si la distance est supérieure à 50Km

Egalement en cas de match non joué pour quelques raisons que ce soit seule l'indemnité de déplacement peut être perçue.

L'arbitre a obligation de fournir la feuille des indemnités sinon ils ne pourront prétendre à être indemnisé

Pour la FMI nous vous rappelons la procédure que dans les cas où un joueur prend 2 avertissements il est impératif de le signaler dans les observations d'après match (sans obligation de faire un rapport), si cette information n'est pas présente, cela fera l'objet d'un malus.

FUTSAL

D1-U DU 19/01/19

20970081 TRAPPES YVELINES 1 / LES NOMADES 1

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. **MBOULE DOOH Christian** de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur les raisons de son absence au match .

Au plus tard pour le Mardi 05 Février 2019 à 12h.

SENIORS

COUPE DES YVELINES DU 20/01/19

21184446 CARRIERES S/SEINE 1 / TRAPPES ES 2

La Commission de District de l'Arbitrage demande à M. **MARCELLIN Louis** de bien vouloir transmettre un rapport d'explication sur les raisons de son retard au match .

Au plus tard pour le Mardi 05 Février 2019 à 12h.

RECEPTION DE RAPPORT

U17

D3-A DU 18/11/18

20492647 LES MUREAUX OFC 2 / PORCHEVILLE FC 1

Faisant suite au dossier transmis par la Commission Statuts et Règlements, concernant des réserves techniques portées sur la FMI de la rencontre citée en référence, par l'entraîneur de l'équipe de PORCHEVILLE FC1.

La Commission ayant besoin de précisions complémentaires sur le motif des réserves techniques et les conditions dans lesquelles elles ont été portées, des rapports ont été demandés à M. BOUHADDA Kamel, arbitre central bénévole du club LES MUREAUX OFC 2, à M. BANGALA Lionel, arbitre assistant 1 bénévole du club LES MUREAUX OFC et à M. KOUYATE Bakara, arbitre assistant 2 du club PORCHEVILLE FC.

Malgré la demande formulée pour le 08/01/2019, aucun rapport n'a été adressé à la Commission.

Après étude des pièces versées au dossier,

Sur la forme

Constatant qu'aucune information concernant les personnes présentes et le moment où les réserves techniques ont été déposées, ne figure dans le premier rapport envoyé par M. BAKARA.

Considérant que le dépôt de cette réserve technique n'est pas conforme aux dispositions prévues à l'article 146 des Règlements Fédéraux et à la Loi 5, article 7.02 du Football et ses règles édictées par l'IFAB.

Considérant que lesdites réserves pour faute technique ont été confirmées dans les 48 heures, tel que prévu par l'article 30 alinéa 13 du Règlement Sportif du District des Yvelines.

Les réserves ainsi posées sont irrecevables sur la forme.

La Commission de District de l'Arbitrage confirme le résultat acquis sur le terrain.

CONVOCATION

VETERANS

D4-B DU 02/12/19

20490500 HOUILLES SO 12 / VERSAILLES ESTRELA 11

La Commission convoque le 05 Février 2019 à 19h30

M. BALTHAM Reda. Arbitre central

M. VILLAS Armand de Jésus. Délégué de VERSAILLES ESTRELA

M. MANGANA Manuel. Délégué de HOUILLES SO

M. MARTINO Miguel. Arbitre assistant de HOUILLES SO
M. DA SILVA Victor. Arbitre assistant de VERSAILLES ESTRELA
Motif : Procédure obligatoire de vérification d'avant match

RAPPEL AUX ARBITRES DYF

1) Nous vous rappelons que le port des bijoux est interdit. Cela signifie donc que tout joueur portant des bijoux se verra interdire de participer à la rencontre.

Seule l'alliance européenne strappée est acceptée.

2) Lorsque vous excluez un joueur au cours d'une rencontre, vous devez impérativement le consigner sur la FMI dans la partie « observations d'après match » et établir un rapport que vous adresserez avant le mardi suivant 12h00.

Lorsque l'exclusion fait suite à une faute grossière, un acte de brutalité ou des propos injurieux, grossiers ou blessants, il vous est demandé de décrire avec précision ce qui s'est passé, et de retranscrire scrupuleusement les propos tenus par le fautif sur la FMI. Sans ces éléments, il est très difficile à la Commission de Discipline de statuer.

Lorsque vous excluez un joueur suite à deux avertissements reçus au cours de la même rencontre, vous devez le noter sur la FMI mais le rapport n'est pas obligatoire.

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 28 janvier 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, PEDRO, CORNUAULT, INACIO, LOUVEL.

Absents excusés : MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE. VIMONT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

RAPPEL

La Commission rappelle la procédure en cas de terrains impraticables :

« En cas d'interdiction totale ou partielle d'utilisation d'un terrain, doivent alors être obligatoirement produits au District, par le club utilisateur, par deux documents distincts :

• l'arrêté municipal ou l'attestation de l'autorité en charge de la gestion du terrain, prononçant l'interdiction d'utiliser le terrain, étant précisé que : - si plusieurs terrains existent sur un même site, la décision d'interdiction doit déterminer le ou les terrains dont l'utilisation est

interdite. Il est à cet égard souhaitable que l'interdiction ne vise pas systématiquement tous les terrains, y compris les terrains synthétiques qui, hors neige ou gel, restent praticables. - la Commission compétente pourra s'assurer que la décision d'interdiction d'utilisation du terrain (arrêté municipal ou attestation de l'autorité en charge de la gestion du terrain) était bien matérialisée par un document officiel émanant bien de l'autorité compétente.

• la liste des matches ne pouvant se jouer (date, catégorie, division, groupe, numéro de match).

A défaut de production de ces informations, le District ne prononcera pas le report des matches concernés. »

De plus, la Commission entend rappeler aux clubs, que par bien-séance, il est souhaitable de prévenir directement les clubs adverses de la fermeture de votre terrain le plus tôt possible, afin d'éviter tout déplacement inutile.

PLATEAUX U7

4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (23/03 au 08/06) vous seront envoyées prochainement.

3ème phase

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

840 102 : MESNIL ST DENIS : 14h00 : Stade Guy Lefebure (Pelouse)

850 111 : SARTROUVILLE FC : 10h30 : Stade Nungesser

850 113 : POISSY AS : 9h30 : Stade du COSEC

Courriers

JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour évoluer contre d'autres équipes du département et explique pouvoir se déplacer de manière plus lointaine.

La Commission prend note, effectivement le créneau de l'après-midi et votre localisation géographique ne permettent pas forcément une diversité sur la saison. Elle y sera attentive dès la prochaine programmation afin de vous proposer d'autres clubs, avec des déplacements plus lointains.

850 116 du 02/02/19 : MAURECOURT FC

Le club, désigné site d'accueil nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à cette date, en raison des conditions et de l'état de son terrain à cette période.

La Commission prend note et demande aux clubs des MUREAUX OFC & VILLENES ORGEVAL si l'un d'eux peut accueillir ce

plateau.

PLATEAUX U9

4ème phase

Les inscriptions pour les plateaux de la 4ème phase (30/03 au 08/06) vous seront envoyées prochainement.

3ème phase

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 09/02 fournis par les clubs

870 102 : VILLIERS MAHIEU AS : 10h45

Courriers

JOUY EN JOSAS AS

Demande du club pour évoluer contre d'autres équipes du département et explique pouvoir se déplacer de manière plus lointaine.

La Commission prend note, effectivement le créneau de l'après-midi et votre localisation géographique ne permettent pas forcément une diversité sur la saison. Elle y sera attentive dès la prochaine programmation afin de vous proposer d'autres clubs, avec des déplacements plus lointains.

860 104 du 09/02/19 : MEZY/HARDRICOURT US

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à 12 équipes et demande la possibilité de réduire le nombre d'équipes à 9 ou 10.

La Commission ne peut réduire le nombre d'équipes car il n'y a pas de places disponibles pour basculer un club sur un autre plateau et demande aux 3 autres clubs CONFLANS PLM, CONFLANC FC et ECQUEVILLY si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

CATEGORIE U11

Challenges Plateaux U10-U11

Ce samedi 2 février est une journée de Challenges Plateaux U10-U11. Il s'agit de la journée du 17 novembre que la Commission a remis à l'identique pour ce samedi. Pour plus d'informations :

[Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

U10

7 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange

11 : CONFLANS FC : 10h45 : Stade Léon Biancotto

U11

5 : ELANCOURT OSC : 10h30 : Stade Guy Boniface

Challenge DYF

11 : MANTOIS 78 FC : 9h00 : Stade Jean-Paul David
13 : POISSY AS : 9h30 : Stade Léo Lagrange
14 : CHATOU AS : 10h45 : Stade Finaltéri (synthétique)
15 : SARTROUVILLE FC : 10h30 : Stade Tobrouk
20 : MANTOIS 78 FC : 10h30 : Stade Jean-Paul David
23 : ELANCOURT OSC : 9h30 : Stade Guy Boniface

Courriers

Challenge DYF n°17 du 02/02/19 : CONFLANS FC

Le club de CARRIERES S/S US nous informe qu'il ne participera pas à ce plateau, car trop d'équipes ont été engagées.

La Commission prend note, prévenir le club de CONFLANS FC.

Challenge DYF n°21 du 02/02/19 : MAREIL SUR MAULDRE FC

Le club de POIGNY US nous informe qu'il ne participera pas à ce plateau, en raison d'une classe de neige à cette date.

La Commission prend note, prévenir le club de MAREIL S/ MAULDRE FC.

Challenge U10 n°10 : MAURECOURT FC

Demande du club pour inverser ce plateau en raison de l'état de son terrain.

En attente de l'accord d'un des clubs visiteurs (MARLY LE ROI US & VELIZY ASC)

Par année poules D1/D2 du 19/01/19

57356/57460 : MONTIGNY LE BX AS 3 13 / ELANCOURT OSC 3 13

La Commission, prenant connaissance des courriers des deux clubs concernant le non déroulement des rencontres. Le terrain était gelé à 9h30 mais également, un problème de planning avec les services de la mairie qui a fait arriver le représentant qu'à 9h30, n'ont pas permis aux rencontres de se dérouler. La Commission prend note, annule les rencontres et demande au club de MONTIGNY LE BX d'être plus attentif aux planning des rencontres.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Les rencontres reportées du samedi 26 janvier dernier seront à rejouer le samedi 23 février prochain. Si vous souhaitez modifier la date de report, merci de nous envoyer un mail de la part des deux clubs avec accord sur une nouvelle date

Courriers

FONTENAY LE FLEURY

La Commission, constatant une nouvelle infraction d'éducateur pour l'équipe U11, demande des explications au club pour le lundi 4 février à 12h00, sur les raisons de cette absence. Pour

rappel, le club a déjà été sanctionné de 2 infractions jusqu'à présent. Une 3ème pourrait constituer un motif de non reconduction de l'engagement la saison prochaine.

59801/59857 : MONTIGNY LE BX AS 1 11 / CONFLANS FC 1 11

Les clubs nous informent d'un souci de tablette sur ces rencontres et ont utilisé des fiches équipes. Les scores sont les suivants :

U10 : 0/0

U11 : 5/3 pour MONTIGNY

La Commission prend note.

CONFLANS FC

Le club nous rappelle les raisons de l'absence de son équipe U11 à RAMBOUILLET pour la dernière journée Interdistricts U11 du 15/12.

La Commission vous rappelle que le Critérium Espoir U10-U11 est un dispositif spécifique, qui implique entre autres le principe de déplacements plus importants, que ce soit sur la 2ème phase de District, ou bien les journées Interdistricts U11. Ces journées, d'ailleurs, au nombre de 5 dans la saison font partie intégrante du dispositif et vous rencontrez forcément des clubs d'autres départements (le prochain dans le 91 notamment). L'engagement du club sur ce dispositif en début de saison, implique donc de participer obligatoirement à ces journées. Sans cela, la Commission peut en constituer un motif de non reconduction de l'engagement la saison prochaine.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

GAMBAIS AS

Demande de dérogation annuelle pour que son équipe joue ses rencontres à domicile à 14h00.

Accord de la Commission.

U12 Espoir poule Elite

58486 : NEAUPHLE PONT. RC 11 / BAILLY NOISY SFC 11

Accord des deux clubs pour jouer cette rencontre reportée, le samedi 2 février prochain à 14h00.

Accord de la Commission

Festival Foot U13

Le tirage au sort du prochain tour du Festival Foot U13, qui se déroulera le samedi 2 février prochain a été effectué par la Commission.

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes :

[Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 02/02 fournis par les clubs

4 : GARGENVILLE STADE : 14h00 : Stade M&M Platerrier
7 : MANTOIS 78 FC : 13h30 : Stade Jean-Paul David
10 : MARLY LE ROI US : 16h00 : Stade du Chenil
12 : CONFLANS FC : 16h00 : Stade Léon Biancotto
14 : CHATOU AS : 10h45 : Stade Finaltéri (synthétique)

Critérium Espoir U12-U13

Les rencontres reportées du samedi 26 janvier dernier seront à rejouer le samedi 23 février prochain. Si vous souhaitez modifier la date de report, merci de nous envoyer un mail de la part des deux clubs avec accord sur une nouvelle date

RAPPEL : Epreuve de jonglerie

« Dans le cas où une équipe n'est pas complète, un ou plusieurs joueur(s) est(sont) désigné(s), par l'Educateur de l'équipe adverse avant le début de l'épreuve. Le numéro de(des) maillot(s) du(des) joueur(s) nommé(s) pour participer une 2ème fois au défi est à reporter sur la feuille de jonglerie. Le gardien de but ne peut pas être choisi comme joueur supplémentaire ».

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 28 janvier

FORFAIT AVISE

U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 19/01/19

Erratum : Catégorie U11 et non U13 (parue YF N°1595)

58192 : CONFLANS FC 3
58296 : CONFLANS FC 4

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 26/01/19

58414 : GUITRANCOURT ASF 1

2ème forfait : 21,50€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 26/01/19

58660 : MAGNY 78 FC 3

U13
1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 26/01/19

55355 : HOUILLES SO 1

FORFAIT NON AVISÉ

U11

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 19/01/19

58651 : GAMBAIS AS 1
57152 : LIMAY ALJ 2
57256 : LIMAY ALJ 2

U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 19/01/19

56007 : CLAYES S/BOIS USM 1
56098 : CLAYES S/BOIS USM 2
56006 : BOUGIVAL FOOT 1
56097 : BOUGIVAL FOOT 2
56616 : VILLEPREUX FC 3
56466 : CARRIERES S/S US 2
55469 : LIMAY ALJ 11
55349 : LIMAY ALJ 1

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U7

1er rappel
Plateaux du 19/01/2019

850116 : MUREAUX OFC1
850119 : TRAPPES ES
850121 : HOUILLES AC2
840107 : CHANTELOUP

U9

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 12/01/2019

870 101 COIGNIÈRES FC (CHAVENAY - VILLIERS LE MAHIEU - VALLÉE 78 2 - VESGRE AS)
870 110 CARRIÈRES GRE AS(BOUAFLE/FLINS - HOUILLES AC 2)
870 111 MUREAUX OFC (ST GERMAIN FC)
870 118 PORCHEVILLE FC (MUREAUX OFC 2 - TRIEL)

U8/U9 ESPERANCE

Amende après rappel : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux Espérance du 12/01/2019

Fiche équipe

1819502 : VELIZY ASC

FEUILLES DE MATCHES MANQUANTES

U11

1er rappel
Rencontres du 19/01/2019

1 équipe

Poule B

21093039 CELLOIS CS2 – BAILLY NOISY SFC3
21093040 MAGNY 78 FC3 – MARLY LE ROI US3
21093044 JOUY EN JOSAS US1 – PLAISIROIS FO3

2 équipes

Poules B1/B2

21076146 BOUGIVAL FOOT1 – BEYNES FC1
21076250 BOUGIVAL FOOT2 – BEYNES FC2

Poules C1/C2

21076349 ST ARNOULT FC78 1 – ESSARTS LE ROI 1
21076350 COIGNIERES FC1 – SAINT CYR 1
21076453 ST ARNOULT FC78 1 – ESSARTS LE ROI 1
21076454 COIGNIERES FC1 – SAINT CYR 1

Poules D1/D2

21076557 ETANG ST NOM ES3 – CROISSY US2
21076661 ETANG ST NOM ES4 – CROISSY US3

Par année

Poules A1/A2

21075129 LIMAY ALJ1 – CONFLANS PATRONAGE 1
21075233 LIMAY ALJ11 – CONFLANS PATRONAGE 11

Poules B1/B2

21075328 VERSAILLES 78 F 1 – CELLOIS CS 1
21075332 CROISSY US1 – MARLY LE ROI US 1
21075333 TRAPPES ES 2 – PECQ US 1
21075328 VERSAILLES 78 FC 11 – CELLOIS CS 11
21075332 CROISSY US 11 – MARLY LE ROI US 11
21075333 TRAPPES ES 12 – PECQ US 11

Poules D1/D2

21075722 MONTIGNY AS 3 – ELANCOURT OSC 3
21075727 TRAPPES ES 4 – MONTIGNY AS 2
21075729 GUYANCOURT ES 2 – VERSAILLES 78 FC 2
21075826 MONTIGNY AS 13 – ELANCOURT OSC 13
21075831 TRAPPES ES 14 – MONTIGNY AS 12
21075833 GUYANCOURT ES 12 – VERSAILLES 78 FC 12

U13

1er rappel
Rencontres du 19/01/2019

1 équipe

Poule A

56467 : PORCHEVILLE FC 1 / MANTES LA VILLE FC 1

56471 : TRIEL AC 1 / LOUVECIENNES A.S. 1

Poules B

56623 : MONTIGNY LE Bx AS 3 / SONCHAMP A.S. 1
56625 : MAGNY 78 F.C. 2 / ABLIS FC Sud 78 1

2 équipes

Poules A1 / A2

55820/ 55911 : MAULOISE US / MAURECOURT FC

Poules C1 / C2

56196 / 56331 : LIMAY ALJ / VERNEUIL ENTENTE
56197 / 56332 : MUREAUX OFC / MAGNANVILLE FC
56198 / 56333 : VELIZY ASC / HOUILLES SO

Par année

Poules B1 / B2

55589 / 55709 : BAILLY NOISY SFC / VIROFLAY USM

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

Amende après rappel : 20€
Pénalité sur le bonus de jonglerie
Rencontres du 12/01/2019

U12

59459 : MANTOIS 78 FC 12 / ST GERMAIN FC 12
Aucun point de bonus attribué.

59529 : CONFLANS FC 12 / VIROFLAY USM 11
0.5 point de bonus attribué à VIROFLAY USM 11

59591 : POISSY AS 12 / VILLENES ORGEVAL FC 11
Bonus attribué à VILLENES ORGEVAL FC (589/367)

59595 : MUREAUX OFC 11 / PLAISIROIS FO 12
Aucun point de bonus attribué.

Anomalie

59261 : SARTROUVILLE FC 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1
La Commission n'ayant pas eu de retour des clubs concernant l'anomalie constatée, décide l'annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

1er rappel

Rencontres du 19/01/19

U12

59479 : MONTESSON US 11 / RAMBOUILLET FC 11
59480 : BOUAFLE FLINS ES 11 / PARIS SAINT GERMAIN FC 12
59543 : ROSNY CSM 11 / MARLY LE ROI US 11
59611 : GUYANCOURT ES 12 / HOUDANAISE REGION FC 11
59612 : PLAISIROIS FO 12 / SARTROUVILLE FC 11
59614 : VELIZY ASC 11 / MUREAUX OFC 11

U13

59346 : MONTESSON US 1 / CHATOU AS 1
59348 : BOUAFLE FLINS ES 1 / PARIS SAINT GERMAIN FC 2

59411 : GUYANCOURT ES 2 / ROSNY CSM 1
59412 : CARRIERES S-S US 1 / MUREAUX OFC 1

U12 : 59478 : CARRIERES S/S US 11 / ST GERMAIN FC 11

La Commission constatant que l'épreuve de jonglerie réalisée n'est pas conforme (jonglerie statique au lieu d'en mouvement), décide l'annulation de l'épreuve. Aucun point de bonus attribué.

ANOMALIE FEUILLES DE MATCHES

U11

1er rappel
Rencontres du 19/01/19

1 équipe poule A

21076768 BONNIERES FRE FC 3 – MANTES LA VILLE FC 3

Manque Arbitre

1 équipe poule B

21093038 GUYANCOURT ES3 – CLAYES SOUS BOIS USM 3

Manque Arbitre

1 équipe poule B

21093043 HOUDANAISE FC5 – CHAVENAY

Manque Arbitre

U13

1er rappel
Rencontres du 19/01/19

Poule A

56472 : LAINVILLOIS / FONTENAY ST PERE

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de FONTENAY

Poule B

56619 : FONTENAY LE FLEURY2 / BOIS D'ARCY 3

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de BOIS D'ARCY

2 équipes Poule A1

58295: VERNOLITAIN STADE 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de BONNIERES

Poules C1 / C2

56334/56139 : HOUILLES AC / EPONE

Manque liste de joueurs et dirigeants pour EPONE.

Par année Poules B1

55586 : RAMBOUILLET YVELINES 2 / ELANCOURT OCS2

Manque dirigeant RAMBOUILLET

21073640 : SARTROUVILLE FC / CARRIERES GRESILLONS

Manque numéro de licence et nom du dirigeant de SARTROUVILLE

COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ

Réunion du Jeudi 24 Janvier 2019

COMMISSION RESTREINTE

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FILLOFOOT

Plateau Fillofoot

Le prochain plateau FILLOFOOT n°5 aura lieu le **Samedi 9 Février 2019** à **GUYANCOURT**.

U11F

PLATEAU URBAN SOCCER U11F

Le 5^{ème} plateau U11F ne pourra pas avoir lieu comme prévu ce dimanche 3 Février 2019 à l'URBAN SOCCER de Guyancourt.

Afin de ne pas pénaliser les joueuses et de pouvoir leur assurer un temps de jeu ce week end, la Commission du Football Féminin a organisé une journée classique de Plateau U11F à 5 ce samedi 02 Février.

Accueil à 8h30 pour un début de plateau à 09h00

STADE NUNGESSER

4 rue Nungesser, 78500. SARTROUVILLE
(terrain synthétique)

POULE 1

SARTROUVILLE FC (1)

CARRIERES S/SEINE US (1)

PARIS ST GERMAIN FC (2)

CONFLANS FC (1)

CROISSY US (1)

Accueil à 10h15 pour un début de plateau à 10h45

COMPLEXE SPORTIF MARCEL CERDAN 1 (COSEC)

Avenue de la Maladrerie - 78300 POISSY
(terrain synthétique)

POULE 2

POISSY AS (3)

GUYANCOURT ES (2)

ELANCOURT O.S.C. (1)

Accueil à 11h00 pour un début de plateau à 11h30

STADE ALAIN MIMOUN

Boulevard Louis Renault, 78410 AUBERGENVILLE

POULE 3

AUBERGENVILLE FC (1)

MANTOIS 78 (2)

LES MUREAUX OFC (1)

ROSNY S/SEINE CSM (1)

VERSAILLES FC 78 (1)

Accueil à 10h15 pour un début de plateau à 10h45

STADE DE LA POINTE CHEVINCOURT

La Pointe de Chevincourt, 78114 MAGNY LES HAMEAUX
(pelouse naturelle)

POULE 3

MAGNY FC 78 (1)

VOISINS (1)

TRAPPES (1)

MONTIGNY LE BX AS (2)

RAMBOUILLET (1)

MESDAMES FRANCHISSEZ LA BARRIERE

Le plateau de Mesdames Franchissez la Barrière sur la matinée du **Samedi 16 Mars 2019** se déroulera au club de **GARGENVILLE**.

PARIS LADIES CUP

U16F

Le week-end du 12 Janvier 2019 a eu lieu la 1ère journée de la phase pré-qualificative départementale du 78 au tournoi « **PARIS LADIES CUP 2019** ».

Les équipes de POISSY, PARIS ST GERMAIN, GYANCOURT ES et TRAPPES ES participeront au plateau final départemental le **Samedi 23 Février 2019** (lieu à définir).

L'équipe qualifiée participera à la phase finale de ce tournoi à

Paris du 6 au 8 Juin 2019, au début de la Coupe du Monde Féminine de Football.

FORAITS AVISES

1ER FORAIT

SENIORS F

COUPE DES YVELINES SENIORS F À 11 DU 23/01/2019

59657.1 SARTROUVILLE FC

MATCH À JOUER PROCÉDURES

En dehors des demandes de report pour terrain impraticable ou autre impératif, une demande de report de match se fait par mail officiel du club ou via Footclub. Pour que la commission puisse valider la demande, **les deux clubs** doivent avoir convenu **d'une nouvelle date** de report et avoir répondu **AVANT LE VENDREDI 12H00 DERNIER DELAI**.

Si la procédure n'est pas respectée, la commission donne **match perdu aux deux équipes**.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte

La Commission de District du Football Diversifié rappelle que, conformément aux dispositions prévues dans les Statuts et Règlements Fédéraux, les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

LA COUPE DES YVELINES ÉTANT UNE COMPÉTITION OFFICIELLE, LES CLUBS DOIVENT PRÉSENTER LEURS LICENCES SUR L'APPLICATION FOOTCLUBS COMPAGNON OU LE LISTING DES LICENCIÉS IMPRIMÉ PAR LE CLUB SUR PAPIER LIBRE.

LES PROTÈGES TIBIAS SONT OBLIGATOIRES
POUR LES CLUBS QUI ONT 2 ÉQUIPES ENGAGÉES SUR UN MEME PLATEAU, MERCI DE PRÉVOIR DEUX COULEURS DE MAILLOTS DIFFÉRENTES.

FORFAIT COUPES DES YVELINES FUTSAL PLATEAU QUALIFICATION

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.

Avisé	50,00 €
Non Avisé	100,00 €
Forfait en cours de plateau	150,00 €

CRITERIUM FUTSAL U12-U13

La demi-Journée de l'Esprit Sportif des clubs de critérium FUTSAL U12-U13 initialement fixée au Dimanche 23 décembre 2018 est reportée à une date ultérieure.

COUPE DES YVELINES FUTSAL

SENIORS

PLATEAU DE TOUSSUS LE NOBLE
GYMNASSE CHRISTIAN MARTY
17 RUE ROBERT ESNAULT PELTERIE
78117 TOUSSUS LE NOBLE
DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 9H00

Responsable : Jean Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE UNIQUE
CARRIERES GRESILLONS AS
FONTENAY LE LEURY AS
MESNIL ST DENIS ASL
ST CYR AFC
ST GERMAIN EN LAYE FC
TOUSSUS ASC
VOISINS FC

U17

PLATEAU DE ECQUEVILLY
COMPLEXE DES MOTELLES
21 AVENUE DES MOTELLES
78920 ÉCQUEVILLY
DIMANCHE 3 FEVRIER 2019 A 9H30

Responsable : Loïc JOUBERT 06 27 52 90 75

POULE A LES MUREAUX OFC 2 CARRIERES S/SEINE US 1 ST CYR AFC 2 VERSAILLES 78 FC 1	POULE B LES MUREAUX OFC 1 CARRIERES S/SEINE US 2 ST CYR AFC 1 ESG GUYANCOURT 1
---	---

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE
GYMNASSE DU COSEC
16 BD DE LA PAIX
78100 ST GERMAIN EN LAYE
SAMEDI 9 MARS 2019 A 13H00

Responsable : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE A ST GERMAIN EN LAYE 1 FOURQUEUX OMS 2 CROISSY US 1 FC LEONES 1	POULE B ST GERMAIN EN LAYE 2 FOURQUEUX OMS 1 POISSY AS1 VIROFLAY USM 1
--	---

U15

PLATEAU DE TRAPPES
GYMNASSE BROUSTAL
6 AVENUE L.V. BEETHOVEN
78190 TRAPPES
SAMEDI 23 FEVRIER 2019 A 8H00

Responsable : Jean-Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A MAGNY 78 FC 1 FONTENAY LE FL. 2 RAMBOUILLET YV. 1 VERSAILLES 78 FC 2	POULE B MAGNY 78 FC 2 FONTENAY LE FL. 1 RAMBOUILLET YV. 2 VERSAILLES 78 FC 1
---	---

PLATEAU DE TRAPPES
GYMNASSE BROUSTAL
6 AVENUE L.V. BEETHOVEN
78190 TRAPPES
SAMEDI 23 FEVRIER 2019 A 13H00

Responsable : Jean-Pierre LEDUC 06 25 65 32 11

POULE A ST CYR AFC 1 ST QUENTIN YV. 1 VIROFLAY USM 1 HOUDANAISE REG. FC 1	POULE B ST CYR AFC 2 ELANCOURT OSC 1 VELIZY ASC 1 HOUDANAISE REG. FC 2
--	---

PLATEAU DE LIMAY
GYMNASSE COMPLEXE SPORTIF G. MOQUET
RUE CHARLES TELLIER
78250 LIMAY
DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 9H00

Responsable : Jean-Marc RUBANY 06 29 09 88 84

POULE A LES NOMADES FUTSAL 1 LIMAY ALJ 2 BOUAFLE-FLINS ENT 2 LES MUREAUX OFC 1 AUBERGENVILLE FC 2	POULE B LES NOMADES FUTSAL 2 LIMAY ALJ 1 BOUAFLE-FLINS ENT 1 LES MUREAUX OFC 2 AUBERGENVILLE FC 1
---	---

PLATEAU DE BOIS D'ARCY
GYMNASE BESSON
7 RUE ETIENNE-JULES MARAIS
78390 BOIS D'ARCY
DIMANCHE 24 FEVRIER 2019 A 13H00

Responsable : Nathalie PASIERB 06 35 56 69 31

POULE UNIQUE
CARRIERES GRESILLONS AS 1
CARRIERES GRESILLONS AS 2
CROISSY US 1
CELLOIS CS 1
MONTESSON US 1

PLATEAU DE ST GERMAIN EN LAYE
GYMNASE DU COSEC
16 BD DE LA PAIX
78100 ST GERMAIN EN LAYE
SAMEDI 9 MARS 2019 A 8H15
Responsable : Andréa PANARIELLO 06 16 01 64 90

POULE UNIQUE
ST GERMAIN EN LAYE 2
ST GERMAIN EN LAYE 1
CARRIERES S/SEINE US 1
CARRIERES S/SEINE US 2
POISSY AS 1

RESULTATS DES PLATEAUX FUTSAL

U17

DIMANCHE 27 JANVIER 2019 A ECQUEVILLY
Qualifiés : RAMBOUILLET 1 / RAMBOUILLET 2
Forfait NA : BEYNES

PROCHAINE RÉUNION VENDREDI 1 FEVRIER 2019 A 18H30

:

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET VALORISATION DE L'ESPRIT SPORTIF

(voir annexe 4 du règlement sportif du D.Y.F.)



ETAT PROVISOIRE DES POINTS DE PENALITE, ARRETE AU 28/01/19

74

CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts	CLUBS	Total	pts
D1			D3A			D4B			D5C			D6C		
MANTOIS 78 FC	12,0	6	MAGNANVILLE F.C.	14,0	6	TRAPPES E.S.	15,0	6	HOUDANAISE REGION FC	2,0	6	RAMBOUILLET YVELINES	1,4	6
PLAISIROIS F.O.	15,0	6	LIMAY ALJ	22,0	6	CROISSY U.S.	14,0	6	MAGNY 78 F.C.	21,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
MARLY LE ROI U.S.	13,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	10,0	6	ST ARNOULT F.C.	20,0	6	COIGNIERES F.C.	11,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6
CHESNAY 78 F.C. LE	23,0	6	PECQ US LE	21,0	6	ST CYR AFC	16,0	6	ELANCOURT O.S.C.	12,0	6	PERRAY FOOT. ES	fft	fft
GUYANCOURT ES	21,0	6	MUREAUX O.F.C. LES	17,8	6	MESNIL LE ROI A.S.	12,0	6	VIROFLAY U.S.M.	18,9	6	ABLIS FC SUD 78	5,9	6
HOUILLES A.C.	15,0	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.	12,6	6	CLAYES SS/BOIS U.S.M	16,0	6	ST ARNOULT F.C.	12,1	6	BUC FOOT AO	6,3	6
HARDRICOURT US	17,0	6	HOUILLES S.O.	14,0	6	VELIZY ASC	16,0	6	BOIS D'ARCY A.S.	20,0	6	MESNIL ST DENIS ASL	1,5	6
SARTROUVILLE F.C.	20,0	6	CHANTELOUP LES V. US	17,0	6	YVELINES U.S.	9,0	6	MONTIGNY LE BX AS	19,9	6	FONTENAY LE FLEURY		6
GARGENVILLE STADE	28,0	6	PORCHEVILLE FC	25,0	6	BAILLY NOISY SFC	15,0	6	NEAUPHLE-PONT.	18,0	6	MAGNY 78 F.C.		6
MONTESSON U.S.	18,0	6	VILLENES ORGEVAL	19,0	6	BUC FOOT AO	19,0	6	YVELINES U.S.	13,6	6			
CARRIERES GRESILLONS	11,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	12,0	6	DIX SEPT TOURNANTS		6	ABLIS FC SUD 78	33,5	3			
MAUREPAS AS	25,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	21,0	6	FONTENAY LE FLEURY		6	JOUY EN JOSAS U.S.		6			
D2A			D3B			D5A			D6A					
BAILLY NOISY SFC	18,0	6	VALLEE 78 F.C.	16,0	6	JUZIERS F.C.	fft	fft	GUERNOISE AS	fft	fft			
CONFLANS F.C.	24,0	6	VILLEPREUX F.C.	14,0	6	MAULOISE U.S.	16,8	6	MEZIERES A.J.		6			
VERSAILLES 78 FC	17,0	6	CHATOU AS	14,0	6	EPONE USBS	11,0	6	VERNOLITAIN STADE	5,5	6			
CLAYES SS/BOIS U.S.M	21,0	6	CHAMBOURCY ASM	12,0	6	GUITRANCOURT ASF	13,2	6	TRIEL AC	18,3	6			
MONTIGNY LE BX AS	21,0	6	ELANCOURT O.S.C.	13,0	6	MANTES OLYMPIQUE	fft	fft	PORCHEVILLE FC		6			
TRAPPES E.S.	17,0	6	MAUREPAS AS	19,0	6	GUERVILLE ARNOUVILLE	2,6	6	JUZIERS F.C.	fft	fft			
GUYANCOURT ES	24,0	6	COIGNIERES F.C.	16,0	6	VERNOLITAIN STADE	17,1	6	FONTENAY ST PERE AS		6			
JOUY EN JOSAS U.S.	7,0	6	MONTIGNY LE BX AS	14,0	6	BONNIERES FRENEUSE F.C.	18,1	6	ECQUEVILLY EFCE		6			
RAMBOUILLET YVELINES	14,0	6	PLAISIROIS F.O.	16,0	6	VAUXOISE ES	11,6	6	MANTES LA VILLE FC		6			
BOIS D'ARCY A.S.	24,0	6	VOISINS F.C.	14,0	6	VILLENES ORGEVAL	14,7	6	MANTES OLYMPIQUE		6			
NEAUPHLE-PONT.	10,0	6	MARLY LE ROI U.S.	19,0	6	ISSOU AS	11,6	6						
AUBERGENVILLE F.C	14,0	6	POISSY AS	11,0	6	MANTES U.S.C.	14,2	6						
D2B			D4A			D5B			D6B					
BOUGIVAL FOOT	12,0	6	CONFLANS F.C.	26,6	6	BOUGIVAL FOOT	34,2	3	BEYNES F.C.	8,6	6			
CARRIERES S/SEINE US	11,0	6	VERNEUIL S/SEINE US	13,2	6	HOUILLES S.O.	14,2	6	FEUCHEROLLES USA		6			
CHANTELOUP LES V. US	23,0	6	MAISONS-LAFFITTE F.C	7,7	6	SARTROUVILLE F.C.	fft	fft			6			
HARDRICOURT US	14,0	6	BREVAL LONGNES F.C.	19,7	6	HOUILLES A.C.	12,2	6	MAURECOURT F.C.	3,7	6			
MAULOISE U.S.	20,0	6	MAGNANVILLE F.C.	23,1	6	VILLEPREUX F.C.	35,4	3	CHAMBOURCY ASM	4,9	6			
CHESNAY 78 F.C. LE	29,0	6	SARTROUVILLE F.C.	13,2	6	CROISSY U.S.	23,2	6	ST GERMAIN EN LAYE F.C.		6			
EPONE USBS	20,0	6	ROSNY S/SEINE C.S.M.	5,5	6	CHATOU AS	13,4	6	CHESNAY 78 F.C. LE	1,2	6			
VERNEUIL S/SEINE US	29,0	6	GUERNOISE AS	fft	fft	ACHERES C.S.	fft	fft	LOUVECIENNES A.S.		6			
VOISINS F.C.	9,0	6	TRIEL AC	16,5	6	MONTESON U.S.	37,9	3	ANDRESY F.C.		6			
HOUDANAISE REGION FC	13,0	6	ANDRESY F.C.		6	CARRIERES S/SEINE US	7,3	6	MAISONS-LAFFITTE F.C		6			
VALLEE 78 F.C.	22,0	6	GARGENVILLE STADE		6	VERSAILLES JUSSIEU A.S.	31,8	3	MESNIL LE ROI A.S.		6			
VELIZY ASC	16,0	6	MEZIERES A.J.		6	CARRIERES GRESILLONS		6						

Pts = Points de bonus ou de pénalité au classement